

24 FEV. 2015

Objet : Convention avec le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, portant sur le recrutement des élèves-ingénieurs

Délibération du Conseil d'administration du 23 février 2015

Affichée au siège de la Régie le 23 février 2015

Et transmise au représentant de l'Etat le 24 février 2015

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1*) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de la Régie et notamment leur article 18 ;

Vu la délibération 2012-023 du 22 mars 2012 autorisant la signature d'une convention le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, portant sur le recrutement des élèves-ingénieurs ;

Sur proposition du Président du Conseil d'administration ;

DELIBERE

Article 1er : M. le Président du Conseil d'administration de la Régie EIVP est autorisé à signer le projet de convention, dont le texte est joint à la présente délibération, relatif à la reconduction, pour la session 2015 du concours d'entrée aux écoles d'ingénieur, de la convention signée le 24 juin 2012 entre l'EIVP et le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Article 2 : La dépense correspondante est imputée sur le budget de fonctionnement des exercices 2015 et suivants.



Liberté • Egalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Sous-direction du recrutement et de la mobilité

Bureau des recrutements par concours

Affaire suivie par :

michele.suard@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 65 91 - Fax : 01 40 81 70 70

Courriel : itpe.rm1@developpement-durable.gouv.fr

Paris, le 27 NOV 2014

Les ministres

à

Monsieur le Directeur de l'École des ingénieurs
de la ville de Paris - École supérieure du génie
urbain

Objet : décision de reconduction de la convention relative au recrutement 2015
PJ : 1

Vous voudrez bien trouver ci-joint, un projet de décision de reconduction de la convention relative au recrutement des élèves-ingénieurs de la ville de Paris pour l'année 2015, établi entre votre établissement et le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Si ce projet vous convient, je vous remercie de bien vouloir le signer en double exemplaire et le retourner à mes services.

Le sous-directeur du recrutement

et de la mobilité

Tanguy BOUCHAUD